Wemmel

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 6 mai 2010

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents: Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian,

bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme

Luykx Johanna, secrétaire

Excusé: M. Belgrado

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 19 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Vansteenkiste, Mme Moreau, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stubbe) et 3 abstentions (Verbist, De Lille, Galluccio).

Monsieur Van Steenkiste fait remarquer que le Conseil du 1^{er} avril 2010 n'a pas voté sur le règlement scolaire de l'école néerlandophone. Le président déclare que le Conseil du 3 juin votera sur le règlement scolaire dans son ensemble.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation de dépenses supplémentaires – Achat et implémentation d'un système de gestion du temps de travail et de contrôle d'accès avec système de détection d'effraction et d'incendie.

L'échevin Mertens commente ce point.

Offre GET: montant forfaitaire 37.528,49 hors TVA

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

2. Publication et livraison d'imprimés communaux.

Le bourgmestre commente ce point.

Mode de passation : procédure négociée sans publicité

Estimation: 28.099,00 hors TVA Article budgétaire: 104-123-48

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

3. Désignation d'un représentant pour l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de DEXIA

3 candidatures ont été introduites, à savoir Mme Sarels, M. Van Steenkiste et M. Stubbe. Pendant la discussion sur ce point, M. Stubbe fait savoir qu'il retire sa candidature.

Il est procédé à un vote secret.

Mme Sarels obtient 13 voix et M. Van Steenkiste obtient 9 voix.

Mme Sarels est désignée pour représenter la commune à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Dexia

4. Rupture du consensus : approbation des statuts du comité consultatif communal pour la culture

Le bourgmestre explique la raison de l'ajournement.

A la demande de M. Verbist – conseiller (IC), le président suspend la séance pendant 2 minutes.

Après la suspension, le président procède au vote sur l'ajournement du point :

Par 10 voix pour et 12 contre (Carpriau, Mertens, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Mme Sarels, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Dewell, Stubbe), le point n'est pas ajourné.

Le vote sur le fond aboutit au résultat suivant :

Les statuts sont rejetés par 10 voix pour, 11 contre (Carpriau, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, Mme Sarels, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Dewell, Stubbe) et 1 abstention (Andries).

6. Approbation des décisions du conseil du CPAS

Les décisions suivantes du conseil du CPAS :

- affiliation à « Welzijnskoepel West-Brabant »
- informatique expert en sécurité Banque Carrefour attribution de la mission au « Welzijnskoepel West-Brabant »

sont approuvées A L'UNANIMITE.

7. Point soumis par la conseillère communale Mme Moreau

Proposition de résolution concernant un nouveau pacte fiscal.

Mme Moreau explique sa proposition.

L'échevin Vander Voorde souhaite introduire un amendement pour ce point : à savoir « soit supprimer 875 millions d'euros »

Vote sur cet amendement : A L'UNANIMITE

Vote sur le texte adapté : A L'UNANIMITE

8. Point soumis par le conseiller communal M. Noltincx

Motion en vue d'une demande de consultation des Wemmelois pour chaque réforme institutionnelle

M. Noltincx commente ce point.

L'échevin Van der Straeten souhaite introduire un amendement pour ce point, à savoir scinder ce point en 2 votes.

Vote sur cet amendement : 9 votes pour (Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau, Mme Van Baden, Vander Voorde, Stevaert, Van Steenkiste, De Visscher, Verhasselt) et 13 contre (Carpriau, Mertens, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Verbist, Galluccio, De Lille, Stubbe)

Cet amendement est rejeté.

Le vote sur l'ensemble de la motion : 13 voix pour (Carpriau, Mertens, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Verbist, Galluccio, De Lille, Stubbe) et 9 contre (Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau, Mme Van Baden, Vander Voorde, Stevaert, Van Steenkiste, De Visscher, Verhasselt)

La motion est approuvée.

SEANCE A HUIS CLOS

8. Attribution de chèques-repas Octroi de repas gratuits au personnel enseignant Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

QUESTIONS ORALES

Mme VAN BADEN

Combien de réclamations ont été introduites au sujet de la taxe sur les parkings ? Le président déclare qu'il va se renseigner auprès du gestionnaire financier.

Mme SARELS

Demande d'élaguer et de tailler les cerisiers japonais qui se trouvent dans le parc en face du Kaasmarkt car ils sont en train de mourir.

L'échevin Vander Voorde répond que ces arbres sont atteints d'une maladie et qu'ils seront remplacés par de nouveaux.

M. NOLTINCX

Fait référence aux déchets se trouvant à l'angle de l'Avenue de Limburg Stirum et de la Rue Is. Meyskens.

L'échevin Vander Voorde déclare que ce point a été abordé au sein du collège des échevins. Chaque habitant dont les encombrants n'ont pas été enlevés a reçu une lettre le priant de les reprendre à l'intérieur et mentionnant la raison pour laquelle ces encombrants n'ont pas été enlevés. Tous les pollueurs seront verbalisés.

M. COOMANS DE BRACHENE

Demande ce que l'on a l'intention de faire du Petit étang se trouvant dans le parc de la Résidence. Le bourgmestre répond que le service technique a nettoyé l'étang et qu'une étude est en cours concernant les plantations à réaliser.

M. VERBIST

- Travaux Alboom.
 - Il présente des photos attestant du mauvais état des trottoirs.
 - Le président explique que les travaux n'ont pas encore été acceptés et qu'il signalera ce problème à l'ingénieur.
- Concernant les plantations dans l'Alboom
 - L'échevin Vander Voorde déclare que les arbres seront plantés en automne.
- Demande d'aménager un passage pour piétons au bout de l'Alboom, du côté de l'Avenue De Ridder.
 - L'échevin Mertens fera le nécessaire et soumettra la proposition au collège des échevins.
- Demande si Wemmel a des emprunts structurés.
 Le président va se renseigner auprès du gestionnaire financier.

M GALLUCCIO

Attire l'attention sur le danger que présentent les rochers du Square Faymonville. L'échevin Mertens répond qu'il va faire placer un panneau « Attention : rochers ».

Mme VAN CAUWENBERGH

Déchets clandestins. Fait remarquer qu'il s'agit souvent du fait de nouveaux habitants et demande de remettre un calendrier des immondices aux nouveaux habitants au moment de leur inscription. L'échevin Vander Voorde répond qu'il y a 4 tournées et que chaque brochure d'accueil remise aux nouveaux habitants lors de l'inscription comporte un calendrier des immondices.

M. DE VISSCHER

Fait remarquer qu'il vaudrait mieux adresser toutes ces questions aux services communaux, plutôt que durant un conseil communal, dont le but est de discuter de problèmes plus graves.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 4 juin 2010

Wemmel, le 12 mai 2010

Par délégation :

La Secrétaire (s) Mme J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU